

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 2 MAI 1891

SOMMAIRE

TEXTE : Entre-Nous, par Léon Ledieu — Echo de la Bohème Canadienne, Dr R. Chevrier. — Galerie canadienne : L'honorable Auguste-Réal Angers, Benjamin Sulte. — Poésie : Huitième année, Frid Olin. — Un pari de diable-bleu, Eug. Renault. — Légende canadienne, par E. Z. Massicotte. — Explications de nos primes — Etrange fécondité des bêtes. — La chasse aux canards, Mathias Filion. — Profits de théâtre. — J. de Lorde. — Bulletin bibliographique — Faits scientifiques. — Poésie : Soupirs, Louis de Saintes. — Lettre d'une Parisienne : La mode, Jeanne d'Issalat. — Feuilleton : Fleur-de-Mai (suite), George Pradel.

GRAVURES : Portrait de l'hon. Auguste-Réal Angers, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. — Au Maroc : Le correspondant d'un journal parisien assailli par les sauterelles. — L'union fait la force — L'ivrogne amoureux. — Gravure du feuilleton.

PRIMES MENSUELLES DU "MONDE ILLUSTRÉ"

1re Prime	\$50
2me "	25
3me "	15
4me "	10
5me "	5
6me "	4
7me "	3
8me "	2
86 Primes, à \$1	86
94 Primes	\$200

Le tirage se fait chaque mois, dans une salle publique, par trois personnes choisies par l'assemblée. Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront le tirage de chaque mois.

NOS PRIMES

QUATRE-VINGT-QUINZIÈME TIRAGE

Le quatre-vingt-quinzième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ (numéros datés du mois d'AVRIL), aura lieu samedi, le 2 MAI, à 8 heures du soir, dans la salle de l'UNION-SAINT-JOSEPH, coin des rues Sainte-Catherine et Sainte-Elizabeth.

Le public est instamment invité à y assister. Entrée libre

ENTRE-NOUS



LE MONDE ILLUSTRÉ entre aujourd'hui dans sa huitième année.

Comme le temps passe !

Déjà sept ans que nous avons passés à travailler ensemble, mes chers collaborateurs, et cela sans nous apercevoir que le temps s'en allait, s'en allait, en accrochant tous les mois quelques fils blancs à nos têtes qui menacent aussi de devenir chauves.

Des moments les heures sont nées,
Et les heures forment des jours,
Et les jours forment des années
Dont le siècle grossit son cours.

C'est Lamartine qui a trouvé le moyen de faire des vers sur cette vérité de La Palice.

Au moment où nous commençons notre second septennat, tout comme un bon président de la république, je crois ne pouvoir mieux faire que d'emprunter à madame de Sévigné une de ces jolies phrases qu'elle savait si bien dire :

"Un des souhaits que je fais au renouvellement de cette année, c'est que mes verbiages vous plaisent autant que les vôtres me sont agréables."

Et cependant, entre nous, en avons-nous dit de ces sottises depuis sept ans, nous tous écrivailleurs qui faisons parfois de notre mieux ; en avons-nous écrit de ces lignes que nous voudrions effacer ; en avons-nous même débité de ces vérités, alors qu'il nous aurait été si facile de mentir !

Tenez, pour ne citer qu'un exemple, voici une phrase que vous avez lue dix fois peut-être dans LE MONDE ILLUSTRÉ et cent fois dans chacun des autres journaux qui font nos délices et notre désespoir :

"Les Français d'il y a un siècle n'en savaient guère plus long que ceux de nos jours sur tout ce qui concerne le Canada."

Ce n'est pas vrai, je le sais, mais c'est ridicule et cela est bien pire.

Autant admettre tout de suite que la géographie de Toussaint est supérieure à celle de Reclus !!!

* * Ah ! mes amis, écrire est grave chose ; publier une idée, une pensée, une opinion, est chose sérieuse et, bien que j'aie commis de mauvaises lignes dans ma vie, je ne voudrais cependant pas être à la place des grands jurés de Québec.

Les grands jurés sont ce que l'on pourrait appeler en français, les jurés d'accusation, de même que les petits jurés sont en réalité les jurés de jugement, car il n'y a entre eux de différence d'importance que celle de la propriété.

Quand à la taille intellectuelle, elle peut être celle du qualificatif, ou même en sens inverse, selon les cas.

Du reste, il faut bien le remarquer, notre loi est très logique.

Harpagon Grippe-sou, voisin, est comme vous le savez, l'être le plus dépourvu de sens moral que l'on puisse voir, il est usurier, prête à la petite semaine, à soixante pour cent, il a à la place du cœur une piastre fausse, il est mauvais fils, mauvais mari, mauvais père, il ne connaît des lois que juste assez pour pouvoir les violer, sans mettre les pieds dans le code, il vendrait son père pour une boîte d'allumettes et son serment pour un sou belge, mais il est propriétaire d'un immeuble valant plus de trois mille piastres, ou locataire ou occupant d'immeubles d'une valeur annuelle de plus de trois cents piastres. Il est grand juré de droit.

Si Harpagon Grippe-sou demeure dans Gaspé ou Bonaventure, il lui suffira d'être propriétaire d'un immeuble de mille piastres ou locataire ou occupant d'un immeuble d'une valeur annuelle de cent piastres.

S'il coule ses jours heureux dans une autre municipalité, les chiffres exigés pour être grand juré serait de deux mille piastres comme propriétaire, ou de cent cinquante piastres en sa qualité d'occupant ou de locataire.

Inutile de savoir lire et écrire.

Vous voyez du premier coup d'œil sur quel principe d'égalité est basée l'administration de la justice.

Pour être petit juré, on exige moins.

Or, vous qui n'avez pas le sou, qui gagnez votre vie honnêtement, vous ne pouvez nullement participer à la justice. Vous n'avez qu'un droit, celui de vous faire juger par ces gens là.

Demain, vous pouvez être accusé d'avoir tué Pharamond, — dont l'existence est cependant des plus contestée, — vous comparâtes devant Grippe-sou qui reconnaîtra que l'accusation a bien du bon sens et vous enverra subir votre procès devant les petits jurés.

Si les petits jurés sont gens honnêtes et bien pensants dans le sens de la propriété, ils devront faire le raisonnement suivant :

La loi admettant qu'un homme est d'autant plus intelligent qu'il est plus riche, il s'en suit

naturellement que les grands jurés sont deux ou trois fois plus clairvoyants que nous. Or, les grands jurés ayant déclaré qu'il y avait matière à accusation contre Claude Gueux, accusé du meurtre de Pharamond, il est clair qu'il est coupable.

Et Claude Gueux sera, c'est-à-dire vous serez pendu.

Quod erat demonstrandum.

* * Mais j'en reviens à mes braves grands jurés. Après avoir disposé tant bien que mal des causes qui leur avaient été présentées et avoir fait la petite promenade aussi inutile que coûteuse aux prisons et aux asiles, ils ont présenté leur rapport à la cour.

Un monument qui passera à la postérité. Ils déclarent entre autres choses que la construction d'un nouvel hôtel de ville à Québec est chose inutile, attendu que les revenus de la ville ne sont pas assez élevés et que du reste, si on trouve que celui qui existe actuellement n'est pas assez grand, on peut utiliser le terrain qui en dépend.

C'est grand comme le monde ! Voyez-vous les jurés s'occuper des affaires municipales, décider si, oui ou non, on doit construire un nouvel hôtel de ville !

Si pareille chose se passait à Montréal, je voudrais voir la tête que feraient nos échevins.

Pendant qu'ils y étaient, que n'ont-ils décidé aussi quelles seraient les modes d'été et la manière dont les citoyens devront désormais faire le ragoût d'éturgeon ?

En vérité, on n'a pas d'idée de pareille énormité !

Il y a encore bien d'autres points à relever dans ce rapport phénoménal, mais comme es journaux s'en sont emparés à un point de vue politique, je n'en soufflerai mot.

Le seul fait que j'ai cité est déjà assez joli.

* * Il y aura mardi prochain, 5 mai, soixante-dix ans que Napoléon Ier est mort, à Ste-Hélène. J'ai eu la curiosité de voir ce que les journaux canadiens du temps disaient de cet événement, et la Gazette de Québec m'a renseigné.

Ce n'est que le 23 août que la nouvelle est arrivée ici et l'extrait suivant a dû être traduit de la Gazette de Londres.

Les Anglais affectent d'appeler Bonaparte tout court celui qui avait fait trembler le monde.

"Bonaparte tomba malade le 17 mars dernier. Il s'abandonna aussitôt à son sort, refusant de prendre aucune médecine, et ne voulut point voir de médecin pendant quelque temps. Il devint mélancolique et perdit l'appétit. Il disait souvent qu'il était sûr de mourir, ce qui est arrivé le samedi 5 mai, vers dix minutes avant six heures du soir, justement au coucher du soleil.

"Les dernières paroles que proféra Bonaparte furent celles-ci : tête-à-arms !"

Il faut lire maintenant l'article éditorial de la Gazette de Québec :

"Le rapport officiel du décès de Napoléon Bonaparte, ex-empereur des Français, tel qu'il a paru dans la Gazette de Londres du 7 juillet dernier, est inséré dans la feuille de ce jour, avec quelques autres détails.

"La mort d'aucun individu n'a d'elle-même rien d'extraordinaire. C'est la connexion formée dans l'esprit, entre l'individu et le rôle qu'il a joué dans le monde, qui donne à sa mort l'importance publique. Quand à l'influence que les actes de Napoléon pouvaient avoir sur les affaires des nations, il était mort du moment qu'il a été confiné sur un rocher au milieu de l'océan, sous la garde de soldats anglais et de matelots anglais. La chance qu'il pût jamais se revoir en liberté, ou recouvrer aucune portion de la puissance qu'il avait possédée autrefois, n'était que bien petite.

"Les liens de la mort le tiennent aujourd'hui plus fortement que ne pouvaient le faire et flotter et armées et saintes alliances ensemble ! Mais qu'était-ce que cet individu ? Au commencement de la révolution française, il était sous-lieutenant d'artillerie, inconnu, né de parents obscurs, et sans amis puissants. Le champ était alors ouvert à un